

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 8^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 11 mai 2021 à 20h30

Sont présents :	Mme HURNY	Anne-Catherine, Maire
	M. TASCHINI	Bernard, CA
	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
Conseil municipal :	M. ANKLIN	Dominique, Président
	M. CARRILLO	Jean-Marc
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence, Vice-présidente
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme CONTI	Virna, membre du bureau
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphael
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GAGLIARDI	Caroline
	Mme GATTI	Sonia, membre du bureau
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne
	Mme TOZAR	Marilyne
	M. VIRET	Jean-Daniel
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	M. MATTI	Aurélien
Excusé :	-	

Séance ouverte à : 20h33

Séance levée à : 22h56

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 20 avril 2020,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions,
5. Délibération relative à l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2020 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
6. Délibération relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2020 et les moyens de les couvrir,
7. Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de F 300'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana,
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village,
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour la Direction scolaire de l'établissement Bellevue-Genthod et salle polyvalente au bâtiment scolaire des Aiglons,
11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à la mise à jour du plan directeur communal (PDCoM),
12. Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destinée au déplacement du gazoduc dans le secteur des Tuileries,
13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
 - a. Résolution relative à la confirmation du non-intérêt de la Commune de Bellevue pour des surfaces d'utilité publique dans les bâtiments en construction à Champ-du-Château en lien avec son plan localisé de quartier et le plan directeur communal de Bellevue.
 - b. Motion « Pour une politique sociale anticipée et maîtrisée »,
 - c. Question écrite : « Intégration architecturale de la nouvelle classe dans le bâtiment du parascolaire et économies réalisées quant aux devis reçus ».
14. Proposition du Conseil administratif,
15. Election du Bureau du Conseil municipal pour l'année 2021-2022,
16. Divers,
17. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h33, M. LE PRESIDENT ouvre cette 8^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme le Maire, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de M. le Secrétaire du Conseil municipal.

En préambule à cette séance, il rappelle quelques dispositions inhérentes à la situation induite par le coronavirus et notamment l'obligation de porter le masque, désinfection obligatoire des mains en rentrant et en sortant de cette salle, sans oublier que des places sont désormais disposées au centre de la salle munies de tablettes-écrivains et qui seront utilisées en alternance lors des séances du Conseil municipal. Une aération sera en outre faite toutes les heures de séance.

M. LE PRESIDENT constate qu'un projet de résolution intitulé « Faisons respecter le règlement de la déchetterie (ESREC) de Bellevue » a été placé devant sa place. Il propose de l'ajouter en point 13b ce que personne ne conteste.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour. Ne constatant aucune contestation ni demande de prise de parole, il passe au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 20 avril 2021,

M. LE PRESIDENT parcourt page après page le procès-verbal du mardi 20 avril 2021 et demande s'il y a des velléités de modification au sujet de ce procès-verbal mais ne constatant aucune demande de prise de parole, il procède au vote pour approbation :

18 oui, c'est l'unanimité

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

M. LE PRESIDENT informe :

- Le projet de planning du second semestre 2021 du Conseil municipal et de ses instances est distribué. Les commentaires sont les bienvenus d'ici à la prochaine séance du Conseil municipal.
- La séance du 8 juin du Conseil municipal est annulée. L'éventuelle verrée pour la transition du bureau du Conseil municipal et Maire sera organisée si possible juste avant la séance du 29 juin. De plus, la séance Bâtiments, travaux et sécurité du 18 mai est annulée.
- Le 24 mars dernier, une assemblée générale de l'association des communes genevoises a eu lieu. Une décision a été prise et elle est soumise au droit de référendum des communes. Le délai pour ce faire est fixé au 17 mai. Il s'agit d'une subvention de F 500'000.- à la commune de Thônex prise sur le Fonds intercommunal à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex. Les documents sont sur CMNet, rubrique ACG.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme SCHOPFER SANDOZ :

Juridiques : Lors de la dernière séance conjointe des commissions Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité, il a été convenu que des représentants soient désignés en lien avec la prochaine constitution du groupe de travail pour l'aménagement prévu au chemin Aux-Folies suite à la cession du parc et du chemin. Les copropriétaires ont jusqu'à fin mai pour communiquer les noms de leurs représentants.

M. ANKLIN indique s'être concerté avec M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité. Ce dernier indique que c'est Mme TOZAR, Vice-présidente, et lui-même qui sont désignés. M. ANKLIN, Président de la commission Aménagement, informe que ce sera M. CARTIER, Vice-président, et lui-même sous réserve d'un contravis des commissaires à la prochaine séance.

Mme SCHOPFER SANDOZ les remercie et précise encore que de plus amples informations seront communiquées aux intéressés, s'agissant notamment de la première réunion.

- Elle poursuit ses communications en se référant à la dernière séance de commissions Sports, culture et loisirs, lors de laquelle il a été question du terrain de football synthétique et de l'impossibilité aux enfants de l'utiliser hors périodes scolaires vu son utilisation intensive et fréquente par des groupes de jeunes adultes. Les solutions sont en cours d'étude et le dernier recours, à savoir fermer purement et simplement ce lieu, est une option que le Conseil administratif se refuse d'appliquer. On recherche actuellement des surveillants aptes à parlementer avec les intéressés et surtout à animer l'endroit. C'est une expérience positive déjà éprouvée par Versoix qui en a fait la présentation lors d'une séance du groupement des communes de la rive-droite du lac (GCRDL). Il est aussi envisagé de solliciter les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM).

Travaux : Sur le bâtiment parascolaire, la nouvelle classe a nécessité la venue de machines qui ont dégradé le terrain adjacent qui sera remis en état prochainement. Il y a en outre encore de la peinture à appliquer sur la barrière.

- L'engazonnement à Gitana est prévu dès le 25 mai.
- La fin des travaux au GICORD est prévue pour fin mai, sans retard.
- A Champ-du-Château, le bétonnage du premier mur de soutènement est planifié à la semaine prochaine.

Sports et associations sportives : L'Urban training, consistant à proposer du sport dans la commune en utilisant le mobilier urbain, a été présenté en commission Sports, culture et loisirs et un essai sera effectué cette année pour quatre séances d'une heure de 10h30 à 11h30 les dimanches sur juin et juillet, avec un coach habitant la commune. Cela fera l'objet d'une communication dans les différents supports officiels à disposition.

Gestion des déchets : la suppression du porte-à-porte se poursuit là où les bennes enterrées sont implantées.

- Un recours d'un voisin a été déposé contre l'implantation d'une benne enterrée au chemin aux Mollies. La Commune a jusqu'à début juillet pour s'exprimer et, dans le meilleur des cas, l'installation ne pourra être faite qu'à l'automne. S'agissant des installations prévues en matière de levée des déchets aux chemins des Chânats et de la Menuiserie, elles sont en cours de réalisation et devraient être terminées en mai.

- En 2020, F 55'360.- d'amendes de stationnement ont été encaissés (F 48'620.- en 2019) dont environ F 44'000.- sont le fait des contrôleurs supplémentaires estivaux.
- Une séance publique consacrée aux travaux de la halte des Tuileries par les CFF est organisée le lundi 31 mai. Les conséquences directes seront la suppression des trains, au profit de bus, pendant la période de travaux.

Parole à M. TASCHINI :

Patrimoine financier : La villa du 11 chemin de la Chênaie a trouvé un locataire.

Culture, manifestations et évènements : des cours de yoga, zumba, cardio – kick boxing seront organisés à la plage Gitana cet été.

Aéroport : Pour revenir sur le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat, les communes de la rive-droite du lac ont demandé à être entendues et, aujourd'hui même, une réponse favorable a été reçue en vue d'une audition au Grand Conseil le 7 juin.

Parole à Mme le Maire :

Ressources humaines : il a été mis fin au contrat liant la Mairie et l'apprentie employée de commerce.

- Le télétravail a été réduit pour les employés de l'administration, considérant que chacun est pourvu d'un bureau individuel.
- Les services extérieur et bâtiments ont reçu des stagiaires en vue d'un apprentissage. Deux apprentis arrivent au bout de leur formation et un autre a commencé l'automne passé. Il est prévu d'en engager un à la prochaine rentrée.

Le service des affaires communales (SAFCO) a transmis les textes officiels s'agissant des décisions du Conseil municipal du 9 mars 2021 :

- Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de F 30'000.- destiné au réaménagement du rond dans l'eau de la plage Gitana. Clause d'urgence acceptée le 22 mars 2021.
- Crédit de F 108'000.- pour étude du chauffage à distance dit « boucle d'eau », arrêté du 27 avril 2021.
- Radiation des servitudes dites « Richemont », arrêté du 27 avril 2021.
- Servitudes de l'Espace Santé en lien avec le droit de superficie de second degré avec Red Whale Swim School, arrêté du 29 avril 2021.
- Acquisition de la parcelle dite de la Tuilière et crédit de F 2'000'000.- avec remarque que c'est un terrain de réserve et que l'utilité publique pourra être justifiée dans les dix ans, arrêté du 29 avril 2021.
- Règlement du Conseil municipal, arrêté du 29 avril 2021.

M. LE PRESIDENT remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. **Rapport des commissions.**

M. LE PRESIDENT annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter, exception faite des sujets traités au présent ordre du jour, dont il s'agira de faire rapport au point spécifique.

- a. Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité / **21 avril**
(M. ANKLIN et M. CARRILLO)
- b. Finances et administration / **27 avril**
(M. SCHIAVO)
- c. GICORD (compostage) / **6 mai**
(Mme FALLET)
- d. GLRD (législatifs rive-droite) / **6 mai** (M. ANKLIN ou Mme CHONG BITZ)

MM. CARRILLO, pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité, M. CARTIER, pour la commission Aménagement, et M. SCHIAVO, pour la commission Finances et administration, n'ont rien à rapporter à ce point. Ils le feront aux points spécifiques de l'ordre du jour.

Mme FALLET, pour le GICORD, précise que l'entreprise Jacquet, mandataire sur le site, précisera sa politique tarifaire quant aux volumes qui peuvent être retirés gratuitement ou moyennant finance, la chose n'étant pas limpide jusqu'ici. L'information sera visible sur le portail du site et transmise aux communes. Mme SCHOPFER SANDOZ confirme et se permet de compléter l'intervention en indiquant comment ce fait a été appris fortuitement. Elle ajoute en outre que les comptes ont été adoptés à l'unanimité.

Mme CHONG BITZ rapporte les objets traités lors de la dernière séance du GLRD. La mobilité a été traitée et notamment les voies verte et bleue. Des dissonances se sont fait sentir sur les modalités de financement. Pour la requalification de la route de Lausanne il est intéressant de remarquer que Genthod a fait une étude de déplacement des enfants à l'école. D'autre part, la commune de Versoix se félicite de la fin des travaux de sa traversée mais n'est pas très satisfaite des finitions. Il y aura des travaux à la gare du Creux-de-Genthod. Genthod a lancé le processus de révision de son plan directeur communal avec une probable densification du quartier de la Printanière. Les représentants de Collex-Bossy sont revenus sur la décharge. Versoix a pour préoccupation la future sortie d'autoroute et se plaint de la décharge de type B (de mâchefers ou bioactive). S'agissant de sports et de culture, il y a eu un tour d'horizon, la différence étant notable entre communes villes ou plus résidentielles ou rurales. S'agissant du social, et en écho à la dernière réunion du groupement pour la crèche, il a été question du développement de places de crèche et Pregny-Chambésy semble avoir des velléités de développer une nouvelle institution. Une étude serait envisagée. Certains regrettent le manque d'anticipation à ce sujet. M. LE PRESIDENT complète cette intervention en indiquant, pour ce dernier point, que les choses ne sont pas encore très claires mais qu'il semblerait qu'à Pregny-Chambésy d'aucun voudrait implanter une crèche sur son territoire, sans que les modalités exactes ne soient encore définies et sans même que le crédit d'étude soit déjà en force. Il signale encore que Versoix a deux crèches.

M. LE PRESIDENT demande si quelqu'un désire encore rapporter mais constatant que ce n'est pas le cas, il remercie les personnes qui ont pris la parole et poursuit l'ordre du jour.

5. **Délibération relative à l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2020 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),**

M. LE PRESIDENT transmet la parole à Mme LE MAIRE qui n'a pas d'éléments supplémentaires à indiquer. Elle souligne que la santé financière de la FLB est bonne bien que les liquidités ne soient actuellement pas fournies à cause des nombreux frais engagés récemment.

M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, rapporte un préavis favorable et ne relève aucun commentaire particulier des membres présents.

M. LE PRESIDENT, constatant qu'il n'y a pas de demande de prise de parole, soumet au vote la délibération qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2020 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB)

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu le rapport des comptes et de gestion sur l'exercice 2020 de l'organe de révision de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements,

vu l'approbation de ce rapport par le Conseil de Fondation,

vu les statuts de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale du mardi 27 avril 2021,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

D'approuver les comptes et le rapport de gestion 2020 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB).

6. Délibération relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2020 et les moyens de les couvrir,

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, qui relate un préavis favorable et souligne l'existence de deux dépassements.

M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des Finances, est invité à prendre la parole mais M. LE PRESIDENT, constatant que ni lui ni personne n'ayant rien à ajouter, soumet au vote la délibération qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires clôturés en 2020 et les moyens de les couvrir

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu le crédit d'engagement de F 169'100.- voté par le Conseil Municipal le 12.11.2019 destiné à la contribution au FIDU et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à F 169'100.-, **ne laissant apparaître aucun solde**,

vu les crédits d'engagements respectivement :

de F 52'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.05.2015 destiné à un crédit d'étude pour des travaux de rénovation et de transformation sur le bâtiment de la Mairie ;

de F 1'950'000.- voté par le Conseil Municipal le 04.10.2016 destiné à l'agrandissement et à la rénovation du bâtiment de la Mairie ;

de F 300'000.- voté par le Conseil Municipal le 10.12.2019 destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par l'agrandissement et la rénovation du bâtiment de la Mairie ;

et le montant de la dépense totale s'élevant au 31 décembre 2020 à F 161'504.55, **laissant apparaître un dépassement de F 73'688.15** ;

vu les crédits d'engagements respectivement :

de F 120'000.- voté par le Conseil Municipal le 07.06.2016 destiné à un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment dédié au développement d'activités de loisir à Port Saladin;

de F 1'550'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.06.2018 destiné à la construction d'un bâtiment dédié au développement d'activités de loisir à Port Saladin;

de F 40'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.03.2019 destiné à l'acquisition de mobilier pour le futur club house de Port Saladin ;

de F 160'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.03.2019 destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par les travaux lacustres au Port Saladin ;

de F 40'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.03.2019 destiné à l'acquisition de l'infrastructure pour accueillir du matériel de navigation à Port Saladin ;

de F 4'500.- voté par le Conseil Municipal le 15.10.2019 destiné à l'installation d'un système de vidéosurveillance au port Saladin, sur la parcelle n° 1769 du domaine privé communal, sise route de Lausanne 330 ;

et le montant de la dépense totale s'élevant au 31 décembre 2020 à F 147'370.80, **laissant apparaître une économie de F 12'580.45** ;

vu le crédit d'engagement de F 12'000.- voté par le Conseil Municipal le 10.03.2020 destiné au subventionnement pour l'acquisition de cinq embarcations pour le club nautique de Bellevue (CNBe) et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à F 12'000.-, **ne laissant apparaître aucun solde**,

vu le crédit d'engagement de F 60'000.- voté par le Conseil Municipal le 10.03.2020 destiné au subventionnement pour le remplacement de l'unité d'intervention « La Maurabia » de la section de sauvetage et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à F 12'000.-, **ne laissant apparaître aucun solde**,

vu le crédit d'engagement de F 1'600'000.- voté par le Conseil Municipal le 06.12.2016 destiné à la première étape de l'aménagement des parcelles au bord du lac, sises 316 et 318, route de Lausanne (parc et plage) et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à F 0.-, **laissant apparaître un dépassement de F 146'160.-**,

(ce dépassement de crédit d'engagement s'explique par le fait qu'en 2019 il a été associé aux divers crédits acquisition des parcelles, étude, démolition, construction futur bâtiment)

vu le crédit d'engagement de F 250'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.03.2019 destiné aux aménagements routiers du chemin des Tuilots, futur chemin Rilliet et le montant de la dépense

s'élevant au 31 décembre 2020 à F 100'684.35, **laissant apparaître une économie de F 2'685.45,**

vu le crédit d'engagement de F 30'000.- voté par le Conseil Municipal le 15.05.2018 destiné à l'installation de systèmes de vidéosurveillance aux deux mini-déchetteries communales situées au chemin des Limites, parcelle n° 3824, et au chemin de la Roselière, parcelle n° 3699, et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à F 129.25, **laissant apparaître une économie de F 15'762.05,**

vu le crédit d'engagement de F 200'000.- voté par le Conseil Municipal le 10.12.2019 destiné à l'acquisition d'un véhicule porte-outils universel de voirie et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à F 188'100.-, **laissant apparaître une économie de F 11'900.-,**

vu le crédit d'engagement de F 1'275'000.- voté par le Conseil Municipal le 12.05.2015 destiné à l'octroi d'un prêt à la Fondation de la Commune de Bellevue pour la gestion et la construction de logements et le montant du remboursement s'élevant au 31 décembre 2020 à F 1'275'000.-, **ne laissant apparaître aucun solde,**

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale du mardi 27 avril 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le total des dépassements s'élevant à F 219'848.15 et le total des économies à F 42'927.95,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 219'848.15 pour couvrir les dépassements suivants :

- F 73'688.15 Crédit destiné à l'agrandissement et la rénovation du bâtiment de la Mairie.
- F 146'160.00 Crédit destiné à la première étape de l'aménagement des parcelles au bord du lac, sises 316 et 318, route de Lausanne (parc et plage).

2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

7. **Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2020 et leurs annexes dans leur intégralité.**

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, qui relate un préavis favorable unanime s'agissant des comptes préalablement annoncés comme déficitaires mais qui finalement s'avèrent bénéficiaires.

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des Finances, qui souligne la situation favorable dont Bellevue bénéficie, à l'instar d'autres communes.

Les craintes liées à la réforme de la fiscalité des entreprises de baisse substantielle des revenus ne se sont pas réalisées. A l'exception de la Ville de Genève, toutes les autres communes dotées d'un certain nombre d'entreprises sont dans le cas de Bellevue. Outre l'indice de capacité financière, qui donne une bonne indication sur la santé financière des communes mais de manière pluriannuelle, l'autre outil permettant de se faire une idée de la situation d'une commune réside dans l'examen de la valeur de ce que rapporte ses centimes additionnels par an et par habitant (entre 35 et 377 actuellement – Bellevue est au-dessus de 80, ce qui peut être considéré comme une situation favorable). Il estime que cette situation favorable va perdurer.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a des demandes de prise de parole. Constatant que ce n'est pas le cas il soumet au vote la délibération qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le préavis favorable de la commission des Finances et administration communale du 27 avril 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération,
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de F 14'876'576.67 aux charges et de F 15'555'797.18 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à F 679'220.51,
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de F 2'543'915.49 et résultat extraordinaire de F -1'864'694.98,

4. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de F 2'854'837.40 aux dépenses et de F 1'712'715.17 aux recettes, les investissements nets s'élevant à F 1'142'122.23,
 5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de F 86'648'023.54,
 6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de F 941'857.02 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération,
 7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
-

M. TASCHINI remercie Mme ALBANESE, Directrice des finances et de l'administration, et tous ceux qui ont œuvré pour la bonne tenue de ces comptes. M. LE PRESIDENT se joint à ces propos et poursuit l'ordre du jour.

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de F 300'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana,

M. LE PRESIDENT transmet tout d'abord la parole aux représentants des commissions saisies :
M. CARTIER, pour la commission Aménagement, rapporte le préavis favorable unanime ;
M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité, relate l'intéressante présentation faite en entrée de séance puis le préavis favorable unanime ;
M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration, rapporte le préavis favorable à la quasi-unanimité et précise l'argumentaire déployé par la Magistrature en charge, à savoir des places de stationnement pour les commerçants et non pour les plaisanciers estivaux du lac.
Mme LE MAIRE confirme les propos tenus par ses préopinants.

Sans autre demande de prise de parole, M. LE PRESIDENT soumet au vote la délibération qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire d'un montant de F 300'000.- (TTC) destiné à l'agrandissement du parking souterrain Gitana

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu la demande d'autorisation DD 114 003 Mesure M12-16 - Route de Suisse/Etape 2 Requalification de la traversée de Bellevue - Aménagement de chaussée,

vu la réduction des places de stationnement dans le projet d'aménagement de la Mesure M12-16,

vu l'étude de stationnement au centre de la commune - diagnostic du stationnement et principes d'aménagements établi par le bureau RGR – Robert-Grandpierre et Rapp SA,

vu la volonté des autorités communales de réduire le nombre de places de stationnement en surface au centre du village,

vu la décision d'offrir des places de stationnement pour le futur projet de l'auberge et le bâtiment communal

vu les travaux de la route de Lausanne au travers du village de Bellevue prévus dès 2022,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné à l'organisation générale du stationnement au centre du village et à l'extension du parking souterrain Gitana, sis route de Lausanne adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 12 mars 2019 et approuvée par arrêté du département de la cohésion sociale du 2 mai 2019,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 avril 2021,

conformément à l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. d'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de F 300'000.- (TTC) pour couvrir les frais supplémentaires inhérents à l'étude de l'agrandissement du parking souterrain Gitana,
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'étude initial voté le 12 mars 2019.

Mme SCHOPFER SANDOZ remercie l'assemblée pour ce vote et indique encore que l'idée consiste en une dépose en autorisation cet été suivi, si tout se passe pour le mieux, de travaux qui seront exécutés au début de l'année prochaine.

9. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village,**

M. LE PRESIDENT transmet tout d'abord la parole aux représentants des commissions consultées. M. CARTIER, pour la commission Aménagement, indique un préavis favorable à l'unanimité. M. CARRILLO, pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité, indique un préavis favorable à l'unanimité moins une voix défavorable par suite d'une présentation des bureaux concernés et un débat nourri et intéressant. M. SCHIAVO, pour la commission Finances et administration relate le préavis favorable par 5 voix pour, une contre et une abstention.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN souhaite s'exprimer sur son opposition. Elle considère, vu le vote sur l'extension du parking souterrain qui vient d'avoir lieu, que le maintien de places de stationnement en surface est une ineptie.

Mme LE MAIRE, Conseillère administrative en charge de l'Aménagement, répond ce qui avait été répondu en séance de commission à savoir que ce sont les commissaires eux-mêmes qui avaient demandé le maintien d'un certain nombre de places alors que l'autre partie du parking devait être

réaménagé. Si ce n'est pas l'unanimité qui s'était exprimée en ce sens, force est de constater qu'une grande majorité l'avait fait ce qui, démocratie oblige, nécessite d'investiguer dans cette voie.

Mme SCHOPFER SANDOZ précise qu'il s'agirait de 9 places maintenues en surface.

M. GUERNE demande si cette orientation prenait alors en compte l'extension du parking souterrain.

Mme LE MAIRE répond que non mais que cela ne change au fond pas grand-chose puisque la destination de ces places restantes sera ciblée sur un système de dépose-minute.

Mme CONTI demande que l'on expose le nombre de places réellement gagnées en tenant compte des places perdues le long de la route de Lausanne après travaux car ce ne sera pas 80 places de plus.

Mme LE MAIRE confirme les propos de sa préopinante en détaillant la compensation des places publiques mais aussi privées (auberge Gitana).

Mme CLIVAZ BEETSCHEN relève que les informations n'étaient pas aussi complètes au début de l'étude du projet et notamment l'entrée différenciée nouvellement créée. Elle estime toutefois que des places publiques en surface sous le régime de zone bleue ne sont pas équivalentes à des places en souterrain. Elle trouve tout de même intéressant de déposer les enfants dans le parking souterrain sans devoir payer le parking, permettant ainsi de ne pas provoquer de congestion du trafic.

M. DELALOYE demande si l'étude proposera des options.

Mme LE MAIRE indique que dans ce cas ce ne serait pas le même prix.

M. CARTIER se demande quel parent déposera son enfant dans un parking souterrain.

Mme GAGLIARDI souligne que tout le monde fera au plus simple et rapide, c'est dans la nature humaine.

M. ESCALERA demande si les sorties piétonnes seront multiples, ce que Mme LE MAIRE confirme.

M. LE PRESIDENT cède la Présidence à Mme CHONG BITZ pour intervenir. Il indique avoir à nouveau consulté le plan directeur communal qui prévoit la réduction du nombre de places en surface et que certaines déclarations d'intention seraient ici contredites. Plusieurs projets vont dans le sens de la mobilité douce et on ne se donne ici pas tous les moyens pour les mettre pleinement en œuvre.

M. CARRILLO estime que le sujet a été bien ficelé et qu'en commission, il n'y a pas eu de grandes discussions. L'intégration et la compensation sont bel et bien présentes.

M. ESCALERA souligne qu'il serait souhaitable que le parking de la crèche ne subisse pas une plus grande circulation du fait d'une suppression de possibilité de stationnement plus bas dans le village.

M. FABBI souligne quant à lui qu'il faut aussi maintenir de l'attractivité des commerces du centre du village. Il admet, habitant le haut du village, qu'il utilise la voiture pour déposer les enfants.

M. GUERNE est de l'avis de M. ANKLIN et abonde dans le sens de Mme CLIVAZ BEETSCHEN, il regrette le maintien de places de stationnement.

Mme LE MAIRE souhaite recentrer le débat sur la place du village puisqu'il ne s'agit plus ici de traiter du parking souterrain.

Mme CONTI insiste sur le fait que le Conseil administratif articule le delta du nombre de places.

Mme LE MAIRE indique que l'on ne sait pas par avance ce qui sera exactement autorisé. Il s'agit ici de l'étude et, au moment de voter l'enveloppe pour le crédit de réalisation, les membres du Conseil municipal auront l'occasion de s'exprimer. Il faut, à ce stade, prévoir une certaine marge de manœuvre.

M. PAIS aimerait que l'on respecte la liberté de choix du mode de transport de chacun et relève l'aspect cocasse des positions exprimées par celles et ceux qui n'ont pas d'enfants en âge scolaire et qui veulent imposer leur vision à d'autres usagers. Il prend encore exemple de l'opposition qui s'était fait connaître sur la construction du parking de la crèche qui s'avère pourtant essentiel.

M. DELALOYE abonde dans le sens de Mme LE MAIRE. Le dépose-minute lui semble nécessaire et ce sont peut-être les quelques places « fixes » qui peuvent faire débat. Enfin, il salue la plus-value de qualité de vie que cette place devrait engendrer.

Mme GATTI demande quelle serait la durée de stationnement sur les places fixes. Elle ajoute qu'elle fait partie de ces personnes qui ne changeront pas leurs habitudes parce qu'il y a moins de commodités de stationnement, prenant en compte ses impératifs familiaux et professionnels.

Mme LE MAIRE indique que les périodes de forte affluence des parents induiront des durées de stationnement courtes alors que les autres plages horaires permettront un stationnement plus long, facilitant ainsi l'accès aux établissements de restauration et aux commerces.

Plus personne ne souhaitant plus réagir, Mme LA VICE-PRESIDENTE remet la présidence à M. ANKLIN qui soumet au vote la délibération qui est adoptée :

16 oui, 2 non et 0 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné au réaménagement du parking de la mairie en place du village

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu la volonté des autorités communales de réduire le nombre de places de stationnement en surface au centre du village,

vu l'exposé des motifs à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la participation Financière de la commune de Bellevue d'un montant de F 900'000.- au réaménagement de la route de Lausanne tronçon chemin des Mollies Giratoire rte de Collex et accès à la place de la Mairie du 1^{er} mars 2011.

vu le plan directeur communal (PDCom) de la commune de Bellevue adopté par le Conseil municipal le 5 février 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 8 mai 2019,

vu la demande d'autorisation DD 114 003 Mesure M12-16 - Route de Suisse/Etape 2 Requalification de la traversée de Bellevue - Aménagement de chaussée,

vu les travaux de la route de Lausanne au travers du village de Bellevue prévus dès 2022,

vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné à l'organisation générale du stationnement au centre du village et à l'extension du parking souterrain Gitana, sis route de Lausanne adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 12 mars 2019 et approuvée par arrêté du département de la cohésion sociale du 2 mai 2019,

vu la volonté de maintenir un dépose-minute pour les besoins des parents des élèves de l'école primaire de Bellevue,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 avril 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 16 oui, 2 non et 0 abstention

3. de procéder à une étude pour le réaménagement du parking de la mairie en place du village,
4. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 100'000.- destiné à cette étude,
5. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
6. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
7. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
8. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit afin de permettre l'exécution de cette étude.

Il est 21h48, M. LE PRESIDENT lève temporairement la séance afin de procéder à une aération de la salle et la séance reprend à 21h59.

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour la Direction scolaire de l'établissement Bellevue-Genthod et salle polyvalente au bâtiment scolaire des Aiglons,

M. LE PRESIDENT consulte les représentants des commissions saisies par cet objets, à savoir MM. CARTIER, pour l'Aménagement, CARRILLO, pour Bâtiments, travaux et sécurité, et SCHIAVO, pour Finances et administration, qui confirment le préavis favorable (à l'unanimité sauf en Finances où c'est à la majorité).

Mme LE MAIRE n'a rien à ajouter, ni personne d'autre d'ailleurs, ce qui permet à M. LE PRESIDENT de soumettre au vote la délibération qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de nouveaux bureaux pour la Direction scolaire de l'établissement Bellevue-Genthod et salle polyvalente au bâtiment scolaire des Aiglons

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu que la salle des Maîtres a une surface actuelle de 37.2 m²,

vu la prévision localisée d'effectif d'élèves de l'enseignement primaire Période 2020 – 2023,

vu l'article 4 al a) du Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (RCLEP - C1 10.11) qui mentionne une surface de 80 m²,

vu la demande du directeur de l'établissement scolaire,

vu que le bureau du directeur et de la secrétaire se trouve dans le bâtiment Mollies,

vu le besoin d'avoir une salle polyvalente de 20 m² (par exemple travail des maîtres),

vu la volonté d'améliorer l'accès à la salle La Cale par une entrée direct depuis le parc des Aiglettes, permettant ainsi d'offrir aux enseignants ainsi qu'à la population belleviste un espace polyvalent attractif de 80 m²,

vu la volonté d'agrandissement du parking Gitana,

vu l'exiguïté des locaux au sein de l'école de Bellevue pour les activités administratives et extrascolaires,

vu le fréquent recours d'intervenants extrascolaires (logopédistes, psychologues, etc.) à l'école primaire de Bellevue,

vu le projet de mieux exploiter le local La Cale et d'aménager des locaux au-dessus,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 avril 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. de procéder à une étude pour l'aménagement de nouveaux bureaux pour la Direction scolaire de l'établissement Bellevue-Genthod et salle polyvalente au bâtiment scolaire des Aiglons,
 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de F 50'000.- destiné à cette étude,
 3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
 4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
 5. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
 6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du montant du crédit afin de permettre l'exécution de cette étude.
-

11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à la mise à jour du plan directeur communal (PDCom),

M. LE PRESIDENT demande aux rapporteurs des commissions consultées de s'exprimer, ce que M. CARTIER, pour la commission d'Aménagement, et M. SCHIAVO pour Finances et administration, font en exprimant le préavis unanimement favorable.

Ni Mme LE MAIRE, ni personne d'autre n'ayant de compléments d'informations ou de questions, M. LE PRESIDENT soumet au vote la délibération qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de F 50'000.- (TTC) destiné à la mise à jour du plan directeur communal (PDCom)

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu le plan directeur communal (PDCom) de la commune de Bellevue adopté par le Conseil municipal le 5 février 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 8 mai 2019,

vu que le nouveau cadre réglementaire prévoit que la commune dispose d'une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, pour élaborer sa stratégie de densification de la zone 5.

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 avril 2021,

vu les articles 1 et suivants de la loi sur l'administration des communes (LAC - B 6 05), notamment 30, 48, 68 et 70,

vu les articles 1 et suivants du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RaLAC - B 6 05.01), notamment 19 et 30,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter la mise à jour du plan directeur communal (PDCom),
2. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de F 50'000.- destiné à cette fin,
3. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 7900.100.31320.100,
4. de compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

12. Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destinée au déplacement du gazoduc dans le secteur des Tuileries,

M. LE PRESIDENT transmet tous d'abord la parole aux représentants des commissions qui ont été saisies sur cet objet. M. CARTIER, pour la commission Aménagement, relève que ce projet est très profitable pour tout un quartier de la commune puisque le déplacement induira une plus-value indéniable en termes de sécurité. M. CARRILLO, pour la commission Bâtiments, travaux et sécurité, indique, aidé d'autres intervenants, que le sujet avait été traité à la séance de février et a été soutenu. M. SCHIAVO, pour la commission Finances et administration, se contente de rapporter le préavis favorable. Mme SCHOPFER SANDOZ, Conseillère administrative en charge des travaux, indique que ce sera une opération profitable aussi pour la parcelle de la Tuilière/Tuilerie. C'est le groupe Latsis qui a pris l'initiative de ce déplacement considérant qu'il a un projet de construction d'un immeuble dans le secteur, mais c'est Gaznat, propriétaire du gazoduc, qui assumera l'essentiel des frais. La participation de la Commune de Bellevue de l'ordre de F 250'000.- semble adaptée. Le projet est profitable pour tous.

M. LE PRESIDENT remercie pour la transmission de ces informations et propose aux membres de l'assemblée de prendre la parole.

M. VIRET en profite pour préciser les montants en jeu et demander confirmation : Au total F 2'000'000.- de frais dont F 1'000.000.- à charge de Gaznat, F 750'000.- pour Latsis et F 250'000.- pour la Commune, ce qui lui est confirmé. M. LE PRESIDENT insiste sur le fait qu'il s'agit d'une subvention d'investissement car le gazoduc n'appartient pas à la Commune.

M. LE PRESIDENT, constatant que personne ne désire prendre la parole, soumet au vote la délibération qui est adoptée :

18 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de F 250'000.- (TTC) destinée au déplacement du gazoduc dans le secteur des Tuileries

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu l'intention des autorités communales de sécuriser la population,

vu l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) révisée en 2018,

vu la procédure PAP dalles des Tuilerie dépôt auprès de l'OFEN le 25 mai 2018,

vu l'initiative du groupe Latsis d'entamer des pourparlers avec Gaznat SA et la Commune s'agissant de l'éventualité de déplacer le gazoduc dans le secteur des Tuileries, permettant au groupe Latsis la réalisation d'un immeuble sur la parcelle n°4211,

vu le coût total du déplacement du gazoduc dans ce secteur estimé à F 2'000'000.-, pris en charge pour moitié par Gaznat SA et pour moitié par le groupe Latsis et la Commune de Bellevue,

vu la consultation préalable des services compétents de l'Etat,

vu la variante de déplacement du gazoduc, variante retenue par Gaznat SA et le groupe Latsis,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de sa séance du mardi 23 février 2021,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 27 avril 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui, c'est l'unanimité

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit jusqu'à concurrence de F 250'000.- pour le versement d'une subvention de contribution à GAZNAT SA destinée au déplacement du gazoduc dans le secteur des Tuileries,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

3. d'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022,
 4. d'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut.
-

13. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

- a. Résolution relative à la confirmation du non-intérêt de la Commune de Bellevue pour des surfaces d'utilité publique dans les bâtiments en construction à Champ-du-Château en lien avec son plan localisé de quartier et le plan directeur communal de Bellevue.

M. LE PRESIDENT indique que ce texte est une répétition d'un certain nombre de principes déjà adoptés. Il a été examiné en commission Aménagement. M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. CARTIER qui indique qu'il a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Mme LE MAIRE dit être d'accord avec ce qui vient d'être exprimé et ajoute que la forme de la résolution semble être la plus adéquate.

Personne ne souhaitant intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote portant l'adoption de cette résolution :

18 oui, c'est l'unanimité

La résolution qui vient d'être adoptée est la suivante :

Résolution relative à la confirmation du non-intérêt de la Commune de Bellevue pour des surfaces d'utilité publique dans les bâtiments en construction à Champ-du-Château en lien avec son plan localisé de quartier et le plan directeur communal de Bellevue

Séance du Conseil municipal du mardi 11 mai 2021

vu le préavis favorable sous condition du projet de plan localisé de quartier du Conseil municipal adopté le 26 janvier 2016,

vu la résolution relative à l'annulation de la condition au préavis du plan localisé de quartier de surfaces d'utilité publique dans les futurs bâtiments à Champ-du-Château adoptée (point A5) par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 octobre 2018,

vu le plan directeur communal de 2^{ème} génération approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 février 2019 et adopté par le Conseil d'Etat le 8 mai 2019,

vu la lettre de l'étude d'avocats Schmidt, Jatton et associés du 28 octobre 2020,

vu l'entretien entre Me Schmidt et le Conseil administratif qui a suivi et le courrier de réponse du 10 décembre 2020,

vu la lettre de l'étude d'avocats Schmidt, Jatton et associés du 16 mars 2021,

compte tenu du plan d'intention d'investissements de la législature qui prévoit notamment la réalisation en cours et à venir de plusieurs équipements publics dans les secteurs du centre du village (agrandissement de l'école, construction d'une maison communale, extension du parking sous-terrain, etc.) et de Valavran-Tuileries (maison de quartier, extension du centre de voirie, etc.),

compte tenu que le plan directeur communal devra être prochainement révisé,
 vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mercredi 21 avril 2021,
 sur proposition du Conseil administratif,
 le Conseil municipal de la commune de Bellevue

DECIDE

par 18 oui c'est l'unanimité

1. de confirmer avoir renoncé à la surface initialement réservée au Champ-du-Château pour y édifier un équipement public communal,
 2. de mettre à profit la prochaine révision du plan directeur communal pour radier la mention d'un équipement public sur la carte de la fiche No2 ainsi que toute autre indication y relative.
-

b. Projet de résolution « Faisons respecter le règlement de la déchetterie (ESREC) de Bellevue »,

M. LE PRESIDENT a, comme précédemment mentionné, ajouté ce point à cet endroit de l'ordre du jour et transmet la parole à son auteur.

M. CARRILLO se réfère à ses propos tenus lors de la précédente séance du Conseil municipal et résume l'intention de ce texte et les demandes.

M. LE PRESIDENT indique, sur la forme, que de demander quelque chose au Conseil administratif est en principe une motion. Il y a peut-être quelques modifications formelles à y apporter. Il rappelle que les possibilités de traitement sont l'adoption, le refus ou le renvoi en commission, auquel cas il s'agirait de savoir laquelle ; il suggère Bâtiments, travaux et sécurité. Un débat est lancé au sujet de quelques dispositions tant sur la forme que sur le fond portant sur les décisions proposées et leur aspect stratégique.

Mme SCHOPFER SANDOZ ajoute encore que le GICORD a pour intention d'écrire au sujet de la qualité du tri des déchets verts à l'ESREC.

Personne ne souhaitant plus intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Bâtiments, travaux et sécurité, ce qui est adopté :

18 oui, c'est l'unanimité

Le projet de résolution qui vient d'être renvoyé en commission Bâtiments, travaux et sécurité est le suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION

au sens de l'article 28 du règlement du conseil municipal de Bellevue

Faisons respecter le règlement de la déchetterie (ESREC) de Bellevue

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis de nombreuses années, de mauvaises habitudes se sont installées dans la déchetterie cantonale à Bellevue.

Nous constatons fréquemment que des entreprises utilisent la possibilité d'évacuer leurs déchets à l'ESREC.

Elles contournent un éventuel contrôle en utilisant des véhicules, la plupart du temps banalisés, mais le volume, la fréquence des venues, et le contenu ne laissent aucun doute sur l'affaire professionnelle de ces évacuations.

Ces gens qui trichent sont de plus en plus nombreux, un comptage sur place le 27 avril indique que huit camionnettes pour un volume total de 10 m3 sont venues. Un autre comptage le 28 avril, sept véhicules se sont présentés pour une dizaine de m3 également.

Cette situation d'abus s'est installée progressivement. Il y a encore quelques années les employés d'ISS expliquaient aux fraudeurs leur tort mais au fil du temps ils (les employés d'ISS) se sont heurtés à l'agressivité des abuseurs qui n'ont que cette arme pour rejeter la conversation. Lorsque les gens d'ISS arrivent à discuter avec les contrevenants en leur demandant pourquoi ils déchargent des déchets professionnels (facilement reconnaissable pour ISS) ces dernières répondent qu'il s'agit de déchets personnels.

Cette déchetterie est gérée par SIG qui mandate la société ISS.

Les consignes des employés d'ISS sont de noter les numéros de plaque des véhicules en faute, l'heure, le genre de déchets, et leur volume. Ces informations sont envoyées par e-mail aux SIG et ensuite nous ne savons pas ce qu'il advient de ces informations puisqu'à notre connaissance jamais personne n'a reçu de réprimande ou d'avertissement ou d'amende.

Le règlement est très clair : les professionnels ne sont pas autorisés à utiliser cette déchetterie.

En plus de ne pas payer de taxe d'évacuation, ils encombrent les lieux puisque leur déchargement important requière une durée qui dépasse bien souvent la demi-heure. Ils ne trient pas, et jettent les sacs aux encombrants. Enfin cette évacuation sauvage se conjugue le plus souvent avec du travail non déclaré.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Bellevue

Demande :

Au conseil administratif de contacter les services de l'Etat afin de leur faire part de notre constat et :

- De mettre en place un véritable contrôle pour rendre les abus compliqués voire impossible
- De faire respecter le règlement
- D'amender les tricheurs selon le règlement
- De donner au mandataire du GESDEC les moyens de faire respecter le règlement
- De demander du GESDEC des statistiques prouvant la mise en place de ce qui précède
- De demander au GESDEC la mise en place d'un plan pour s'assurer de la pérennité de ce qui précède

Et de s'opposer à toute demande du GESDEC tant que les conditions ci-dessus ne sont pas appliquées.

Le groupe PLR Bellevue

c. Motion « Pour une politique sociale anticipée et maîtrisée ».

M. LE PRESIDENT transmet la parole à l'auteur de ce texte, Mme THOREL RÜEGSEGGER. Elle se fait la porte-parole du groupe BDA qui constate qu'un certain nombre de prestations existent et qu'elles sont apparues de manière empirique. Constatant la future augmentation de la population belleviste, il s'agirait de faire tout d'abord un état de situation de ces prestations puis d'évaluer les possibilités de développement et leur bien-fondé.

Personne ne souhaitant intervenir, M. LE PRESIDENT propose de passer au vote portant sur le renvoi de cet objet à la commission Sociale, ce qui est adopté :

18 oui, c'est l'unanimité

Le projet de Motion qui vient d'être renvoyé en commission Sociale est le suivant :

Motion « Pour une politique sociale anticipée et maîtrisée »

Considérant :

- Le nombre de prestations existantes construites de façon empirique ;
- Les effets probables à long terme, issus de la situation sanitaire actuelle ;
- L'augmentation prévue de la population belleviste ;
- L'augmentation des besoins en prestations sociales (en fonction de la population) ;

Le groupe BdA demande au Conseil Administratif de conduire ou de faire conduire une étude avec pour objectifs :

- D'inventorier les actions, réalisations et prestations qui entrent dans le champ de l'action sociale,
- De mettre en évidence les actions ou subventions qui viennent en aide aux habitants en difficulté,
- De mettre en évidence d'éventuels besoins supplémentaires.

Cette étude devra permettre à la commune de :

- Vérifier que ces différentes mesures sont en adéquation avec les besoins de la population,
- Anticiper les moyens et services qui seront peut-être nécessaires face à l'augmentation démographique prévue
- Proposer une feuille de route permettant la mise en œuvre d'une politique sociale construite qui se fixe un certain nombre d'objectifs à atteindre pour maintenir et renforcer le bien vivre ensemble à Bellevue.

Nous remercions le conseil municipal d'accueillir favorablement cette motion.

Pour le groupe BdA :
Anne THOREL RÜEGSEGGER

Bellevue, le 3 mai 2021

- d. Question écrite : « Intégration architecturale de la nouvelle classe dans le bâtiment du parascolaire et économies réalisées quant aux devis reçus ».

M. LE PRESIDENT indique que le texte a été mis à disposition sur CMNet et invite son auteur à brièvement exposer la question, ce que M. VIRET fait.

Mme SCHOPFER SANDOZ, au nom du Conseil administratif, prend acte de ce texte auquel il sera répondu par écrit en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme CLIVAZ BEETSCHEN demande des détails au sujet de la barrière à peindre dont il a été question aux communications du Conseil administratif.

Mme SCHOPFER SANDOZ répond qu'il s'agit de la barrière qu'elle avait demandé de maintenir et qu'elle sera peinte selon les couleurs préexistantes d'éléments semblables dans le secteur, sous la surveillance du service technique communal.

14. Proposition du Conseil administratif,

M. LE PRESIDENT, constatant qu'il n'y a pas de demande de prise de parole ni d'autres propositions du Conseil administratif, poursuit l'ordre du jour.

15. Election du Bureau du Conseil municipal pour l'année 2021-2022,

M. LE PRESIDENT, non sans rappeler les accords prédéterminés en début de Législature tenant compte du résultat des élections 2019, donne la parole aux groupes politiques par ordre d'importance :

- Mme THOREL RÜEGSEGGER, pour BDA, confirme se tenir à ce qui a été convenu et se propose en qualité de membre.
- M. CARRILLO, pour le PLR, se rallie également aux accords convenus et propose Mme CHONG BITZ à la fonction de Présidente.
- M. VIRET, pour le PDC, exprime la même volonté que ses préopinants et propose Mme Sonia GATTI en qualité de Vice-présidente.
- Mme CONTI, pour l'UDC, adhère à la position unanime des groupes politiques bellevistés et propose sa candidature en qualité de membre.

M. LE PRESIDENT demande qui accepte la nomination des personnes citées aux postes mentionnés :

Par acclamation, c'est l'unanimité

qui accepte la composition du bureau du Conseil municipal du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, comme suit :

Présidente	Laurence CHONG BITZ	(PLR)
Vice-présidente	Sonia GATTI	(PDC)
Membre	Anne THOREL RÜEGSEGGER	(BDA)
Membre	Virna CONTI	(UDC)

M. LE PRESIDENT les félicite et salue le fait que seules des femmes composent le bureau.

16. Divers

M. CARRILLO revient sur la manière de traiter les sujets en commission et constate que les éléments sont souvent alimentés oralement en séance et lorsqu'un préavis doit être exprimé, le projet de délibération n'est pas toujours disponible. Il souhaite que l'on se pose la question si, parfois, l'ajournement ne devrait pas être la solution à préconiser de manière à éviter tout quiproquo. Il avoue ne pas vraiment savoir à qui s'adresse cette réflexion.

M. LE PRESIDENT confirme qu'une base écrite préalable serait la bienvenue. Il arrive que les commissions doivent se prononcer via un préavis de principe permettant à l'Exécutif d'aller de l'avant dans une étude ou des pourparlers. Il témoigne, en tant que Président de commission, qu'on sait que les éléments ne sont pas toujours tous connus. Il conçoit l'usage de l'ajournement.

M. TASCHINI prend l'exemple d'un prochain sujet, celui du Vengeron, pour lequel l'Etat viendra faire une présentation en commission mais dont il est de la compétence de l'Exécutif de se prononcer. Ses membres ont souhaité consulter la commission Aménagement. Il n'y aura pas pour ce cas de délibérations. Par ailleurs, il entend la remarque.

Mme THOREL RÜGSEGGER demande si la question réside dans le manque d'information, ce que M. CARRILLO confirme mais ajoute que sa remarque inclut aussi l'optique d'une base de préavis solide, sans équivoque.

Mme LE MAIRE comprend, sur le fond, mais relève qu'il faut tenir compte des délais qui sont souvent très courts si l'on prend en considération toutes les contraintes et l'obtention des informations. Elle prend les récents exemples du terminus de bus de Valavran et de l'achat de la Tuilière.

M. CARRILLO indique qu'il se contenterait d'un document encore en version brouillon.

M. LE PRESIDENT ajoute que la situation induite par le coronavirus n'arrange rien.

Le consensus trouvé par l'assemblée consiste dans le fait que le squelette de délibération soit disponible dès les premiers préavis.

Mme GATTI tient tout d'abord à remercier le Conseil administratif pour la prise en considération de la situation de l'utilisation du terrain de football synthétique ainsi que la réactivité sur l'offre de loisirs. Ensuite, elle fait part du constat personnel et d'autres membres du groupe PDC de conflits relatifs à l'utilisation de Gitana par rapport aux chiens et à l'entreposage des vélos sur le site. Elle n'a pas vu d'agent de sécurité le dimanche de la fête des mères.

M. TASCHINI indique que les tournées de sécurité sont prévues en plein été mais qu'on ne va pas prévoir des tournées d'avril à octobre, le coût serait disproportionné. Les sites sont sous la sauvegarde des citoyens bellevistés.

M. VIRET, dans le même ordre d'idée, indique qu'il a constaté beaucoup de véhicules le long de la route de Lausanne et pas toujours dans les emplacements dévolus. Il demande s'il n'y a pas encore de contrôles du stationnement.

Mme LE MAIRE indique que la réponse est la même que celle que vient de donner M. TASCHINI.

M. TASCHINI indique encore que le parking à vélos sera prêt à fin mai ce qui soulagera la plage de ces entreposage disgracieux et gênants.

Mme SCHOPFER SANDOZ relève que les agents de sécurité ont des compétences limitées et que ce serait aux agents de police municipale d'intervenir.

M. CARRILLO ajoute que les poubelles débordaient ce même week-end.

Mme LE MAIRE relève que cette problématique est générale sur ce genre de sites pris d'assaut lorsque les premiers rayons printaniers font leur apparition.

Mme GATTI en profite pour remercier pour les poubelles supplémentaires placées à Gitana.

M. TASCHINI invoque pour cette fois-ci la non-exécution d'une tâche qui avait été pourtant demandée.

17. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Aucun dossier traité.

M. LE PRESIDENT lève la séance à 22h56.

Ami 31.05.21

Dominique ANKLIN

Président

Aurélien MATTI

Secrétaire

Laurence CHONG BITZ

Vice-présidente